

SCoT des Cévennes Gangeoises et Suménoises



Conseil communautaire

Lancement- Mardi 13 novembre 2024

Urbanisme et transitions
territoriales





1

Introduction

Objectifs de la réunion



Rappeler les principes et leviers de changement du SCoT

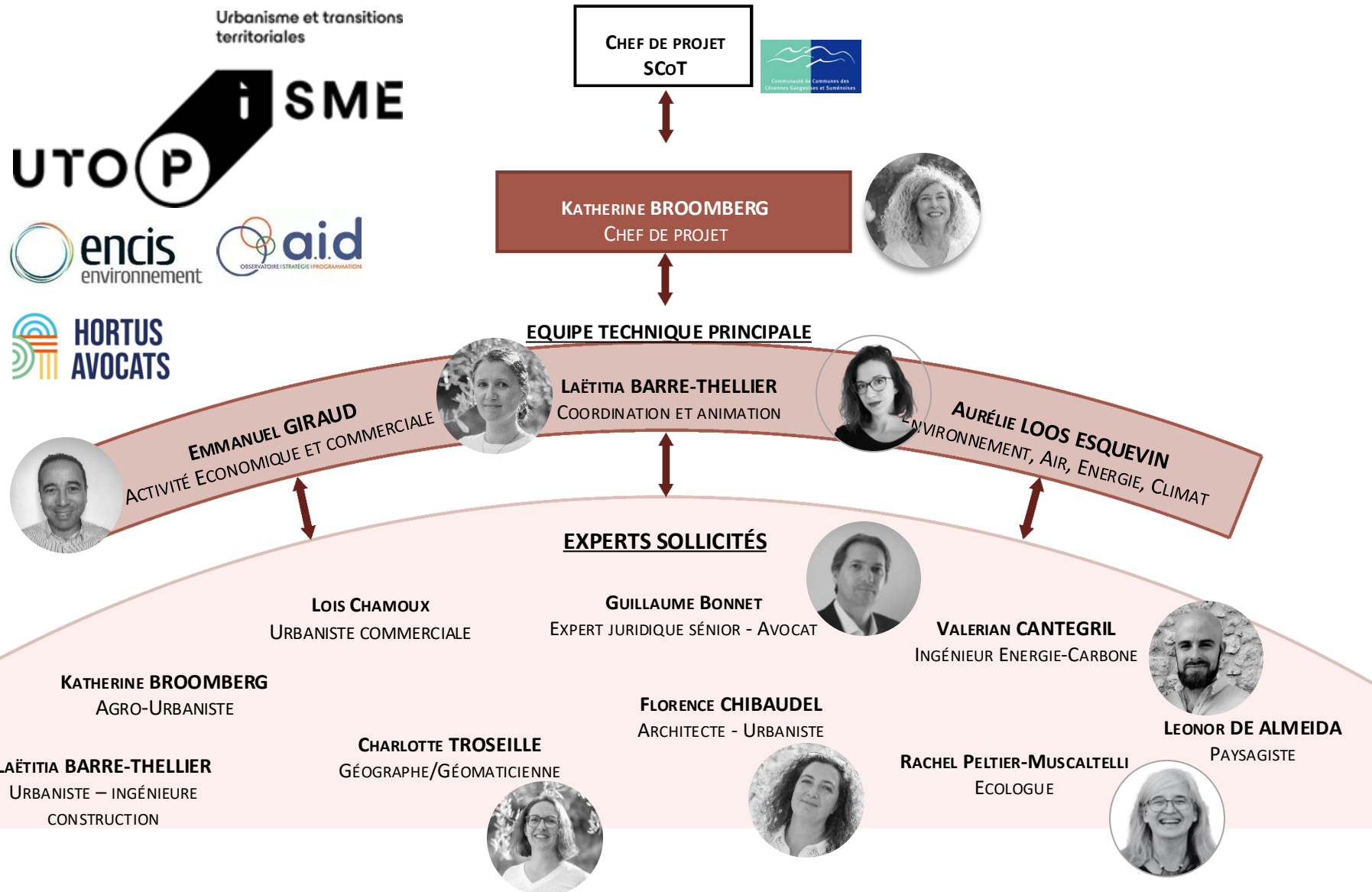


Discuter des enjeux de décarbonation et de régénération (*SCoT valant PCAET*)



Présenter les principes méthodologiques de la mission et le calendrier

L'équipe





2

Le SCoT : utilité & Leviers

Le SCoT en quelques mots...

Une **démarche** issue
d'une **volonté politique** de préparer
collectivement
l'avenir du territoire

Un Projet comprenant

Un diagnostic
partagé

Une stratégie commune de
développement spatial et
d'anticipation (défi climatique)
Le PAS

Des « règles du jeu »
à respecter
Le DOO

Une gouvernance locale mise en place pour
l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du SCoT

Élaboration d'un SCoT MODERNISÉ (selon l'ordonnance du 17 juin 2020)

- La dimension « PROJET » est renforcée
 - ✓ La place du projet d'aménagement stratégique (ex PADD) est affirmée, il devient le premier document du SCoT.
 - ✓ Le DOO est simplifié et articulé autour des 3 piliers (Activités économiques/Armature urbaine /Transition) .
 - ✓ Les autres documents figurent en annexe (*Diagnostic, justification des choix retenus, État Initial de l'Environnement, Évaluation Environnementale*).
- Il est désormais possible d'annexer un « programme d'actions »
 - ✓ Instruments de mise en œuvre de la stratégie, des orientations et des objectifs, (opérateurs publics ou privés).
- Le pouvoir « Intégrateur » des grandes politiques publiques est renforcé

Le cadre réglementaire

■ Élaboration d'un SCoT « CLIMATIQUE »

Loi Climat et résilience (août 2021)

- ✓ Loi Climat & Résilience de lutte contre l'artificialisation des sols/
Trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
- ✓ S'inscrire dans une trajectoire de réduction de la consommation des
Espaces Naturels et agricoles par tranche de 10 ans (-50% minimum)



Applicable à toutes les échelles de planification :

- ✓ SRADDET : intégration en 2024, s'impose au SCoT
- ✓ SCoT, intégration en 2027
s'impose ensuite aux PLU/ PLUi/ CC
- ✓ PLUi / PLU et CC : au plus tard 2028

Blocage des autorisations d'urbanisme si le PLU n'est pas « climatisé » « acclimaté » à cette date.

Le SCoT : un outil de transformation du territoire

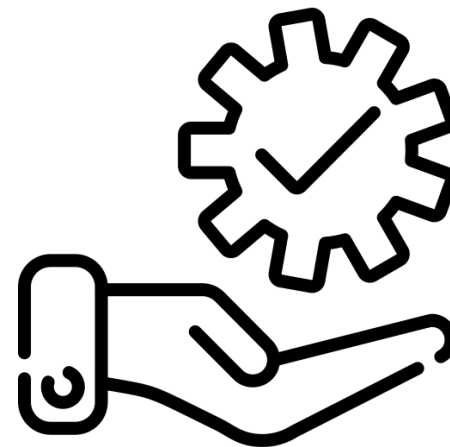
Définir une vision politique commune, des règles du jeu et les conditions de la transformation du territoire

Permettre une coordination et une mise en cohérence des politiques publiques entre « lieux de vie » dans le cadre du Projet commun

Faire écran à l'opposabilité directe aux PLU : le SCoT est un Document intégrateur des Lois (*ex. loi Montagne*) / Documents supra (*SRADET, Charte du PN Cévennes...*)

Fin du régime dérogatoire
(*urbanisation limitée en l'absence de SCoT*)

Sur quoi le SCoT/ PCAET peut-il agir efficacement ?



Les leviers du SCoT

■ Spatialiser une vision prospective (20 ans) et stratégique

✓ **Devenir et vocation** des espaces dans l'horizon temporel du document

- Maintenir/ Protéger /Préserver les « communs »
- Transformer /Réhabiliter (espaces dégradés/ sous-occupés)
- Rééquilibrer

Sols vivants
(*résilience territoriale,
adaptation & atténuation*)

Urbanisme décarboné
(*recyclage urbain,
proximité..*)

Équilibres et
solidarité
territoriale
(armature)

Zones d'expansion des
crues /tampon
incendies

✓ **Localisation** des projets selon les 3 piliers

ACTIVITÉS

Commerciales

Industrielles

Agricoles

touristiques

Forestières

LIEUX/ MODE DE VIE

Habitat

Équipements

Mobilités

TRANSITIONS

Biodiversité

ENR

Valorisation
paysages

Les leviers du SCoT

- **Fixer une trajectoire territoriale** (*démographique, économique*) cohérente avec les capacités d'accueil (*eau/sols/air/facteur social..*) et les transformations à venir :

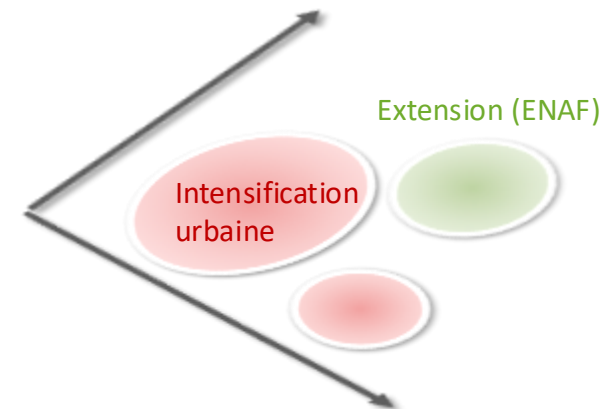
- ✓ Anticiper et préparer l'avenir : pérennité des fonctionnalités écologiques, dérèglement du climat, changement de modes vie, mutations économiques..

- ✓ Dimensionner le développement urbain



- ✓ Dimensionner les surfaces nécessaires pour accueillir les projets (*dont densification/ recyclage des friches/extension*)

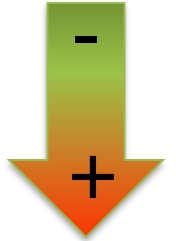
- ✓ Fixer des « limites » en fonction des ressources (garantir la robustesse territoriale)



- **Définir des potentialités ou restrictions d'usage selon les localisations**

- ✓ Typologies d'occupation et d'usage et nature des activités autorisées
- ✓ Selon la localisation ce qui est possible ou pas

✓ PRINCIPES
✓ CONDITIONNALITÉS
✓ LIMITATION
✓ INTERDICTION



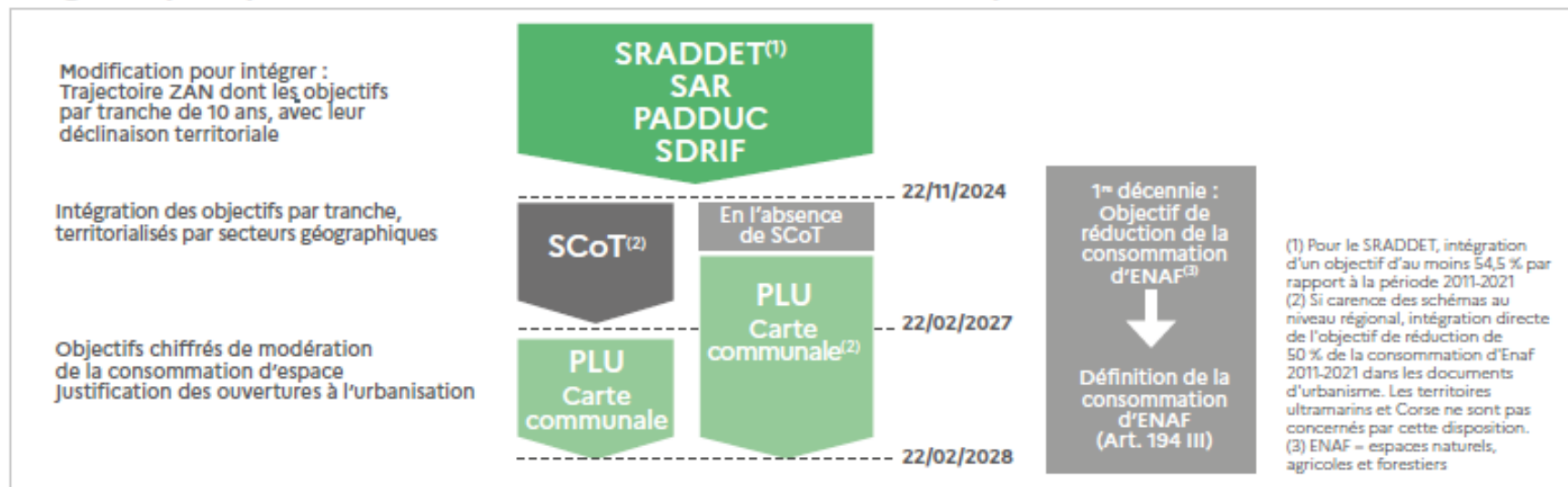
Ce que le SCOT ne peut pas faire :

- Descendre à l'échelle parcellaire (relève du PLU)
- Sélectionner les entreprises /filères économiques (stratégie EPCI)
- Agir sur les pratiques agricoles et les consommations d'eau (politique agricole/ gestion de l'eau)
- Fixer des conditions strictes de réalisation des opérations (relève du PLU)

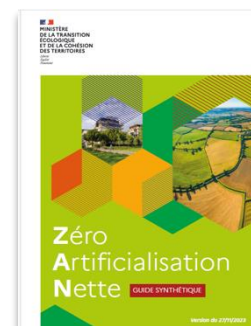
La trajectoire ZAN

- L'élaboration du SCoT modifie la déclinaison du ZAN dans les PLU et CC

Les grands principes de la déclinaison de la loi dans les documents de planification et d'urbanisme



1. SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
2. SDRIF : schéma directeur de la Région Île-de-France
3. SAR : schéma d'aménagement régional
4. PADDUC : plan d'aménagement et de développement durable de la Corse
5. SCOT : schéma de cohérence territoriale
6. PLU(i) : plans locaux d'urbanisme (intercommunaux)



Source: Ministère de la transition écologique



3

Enjeux de décarbonation et de régénération



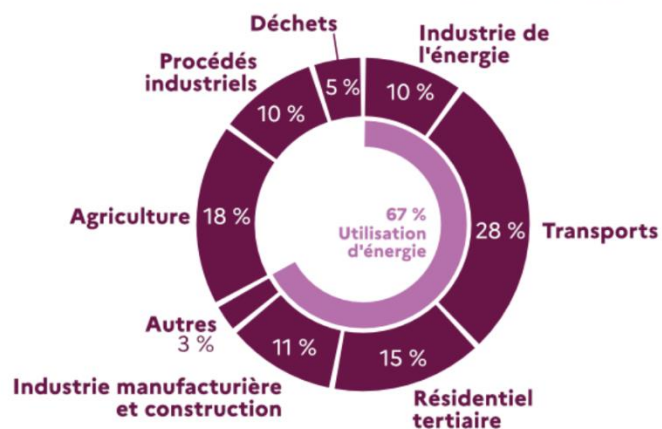
Vers un urbanisme et des modes de vie décarbonés

Emissions de GES : chiffres clés en France



Gaz à effet de serre

Répartition des émissions de gaz à effet de serre en France

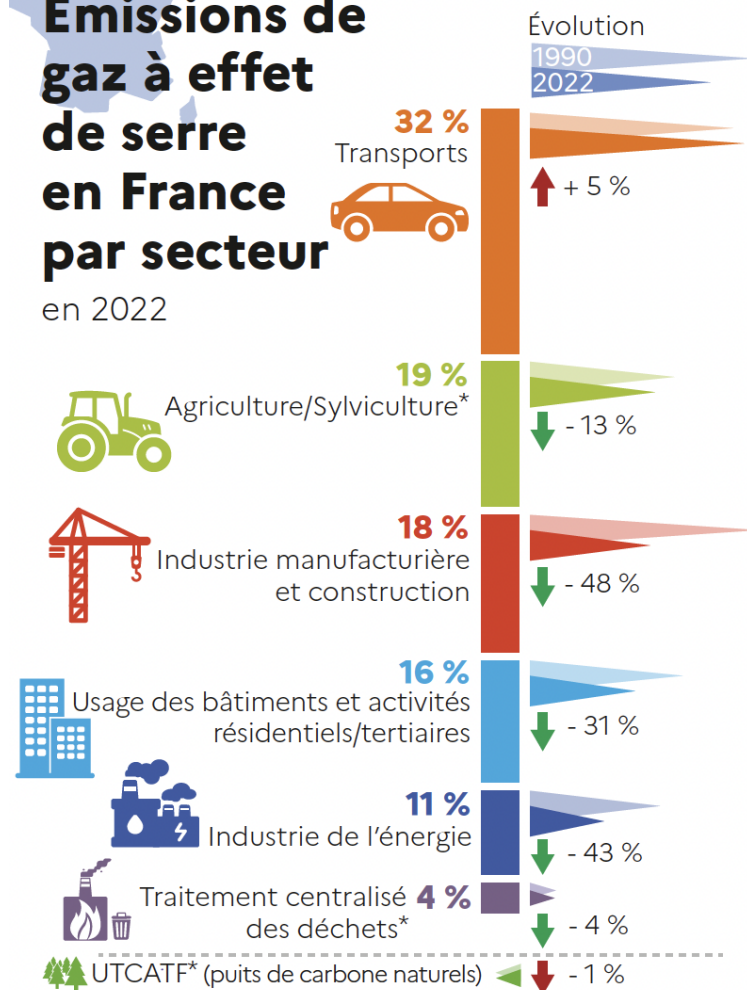


2020

Source ADEME

Émissions de gaz à effet de serre en France par secteur

en 2022

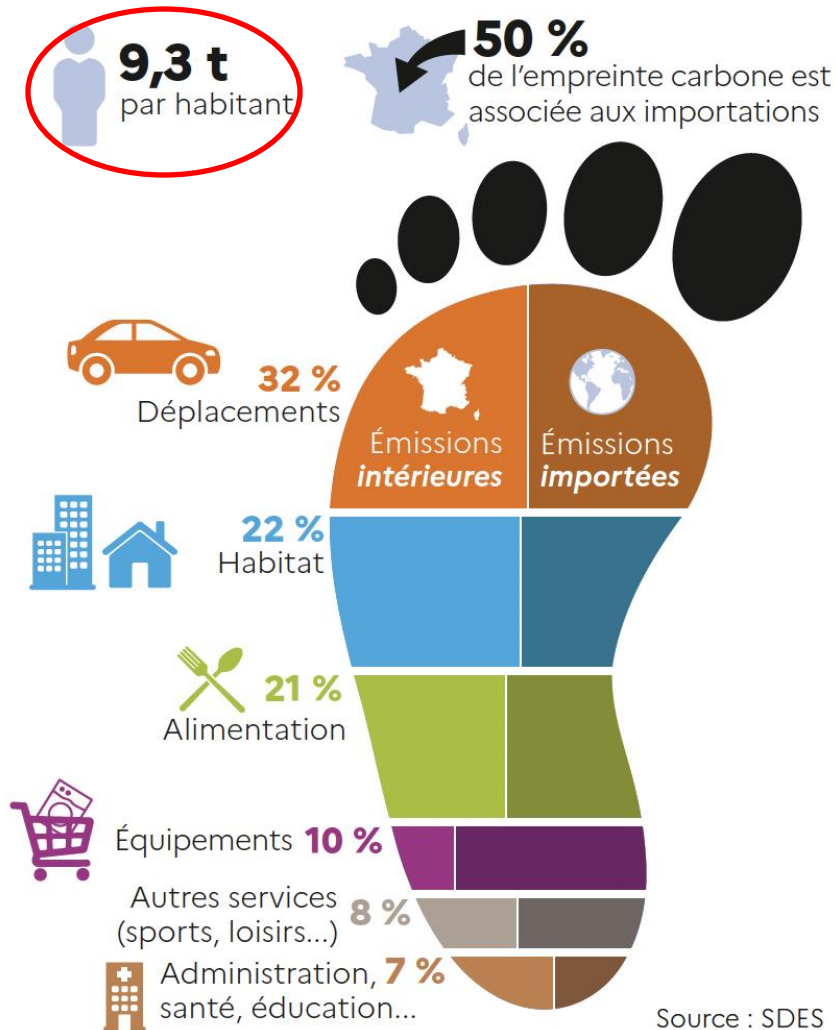


* Les valeurs 2021 sont utilisées pour 2022

Source : Secten, Citepa

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-climat-2023/livre>

Leviers de décarbonation : réduire nos émissions de CO²



Pour limiter la température moyenne de la planète à +2°C,
Objectif annuel pour 2050 :
2teqCO2 /hab

Année 2019

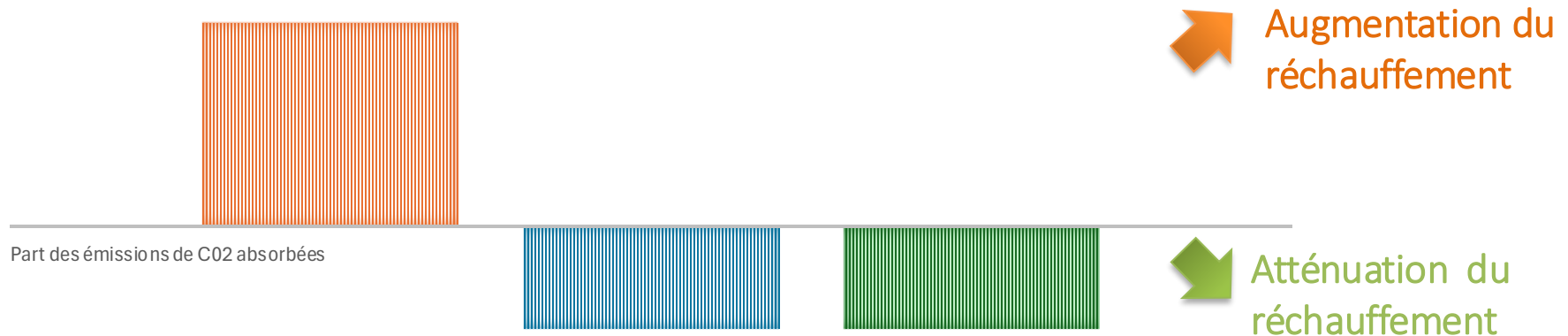
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-climat-2023/livre>

Leviers de décarbonation : préserver les « puits » de carbone naturels

- La terre est un système « fini » = le CO₂ émis par les activités humaines se répartissent dans 3 grands compartiments
 - ✓ CO₂ dans l'atmosphère : 50% (réchauffement climatique)
 - ✓ Carbone dans les mers & océans : 25%
 - ✓ Carbone piégé dans la végétation et les sols (Photosynthèse) : 25%

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE CO₂

■ Atmosphère ■ Mers et océans ■ Végétation & cycle du carbone dans les sols

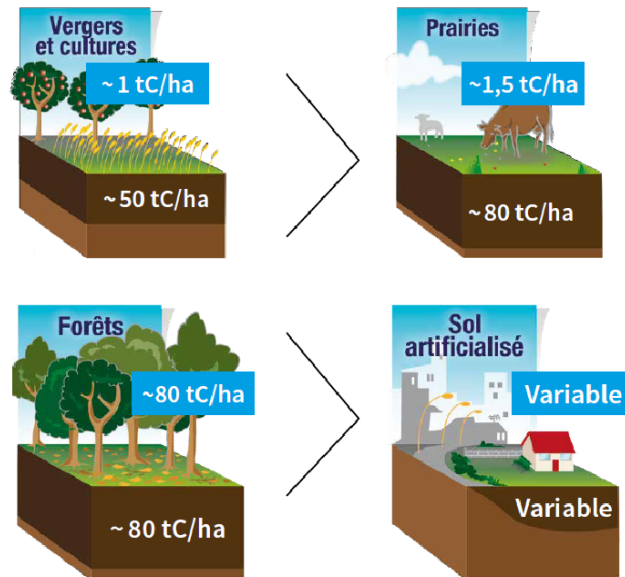
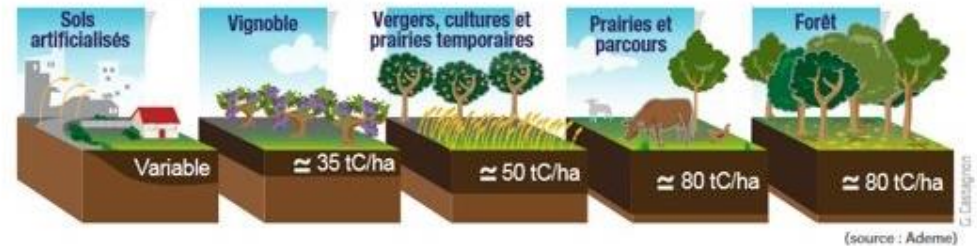


Leviers de décarbonation : les espaces de biodiversité

- Des réservoirs de carbone plus efficaces que d'autres selon la fertilité des sols et le type couvert végétal

- ✓ Forêts, naturelles à forte biodiversité
- ✓ Prairies naturelles et parcours
- ✓ Vergers (en agroécologie), cultures, prairies
- ✓ Vignoble

Quelle est la quantité de carbone stocké sous un hectare de sol ?
(dans les 30 premiers centimètres)



En implantant une prairie sur une zone de culture, je séquestre du carbone.



En déforestant pour installer un parking, je déstocke du carbone.

Source : base carbone ADEME, données INRA,
« Stocker du carbone dans les sols agricoles de France ? » Octobre 2002

- XX Estimation du stock de biomasse aérienne
- XX Estimation du stock de carbone dans les 30 premiers centimètres du sol

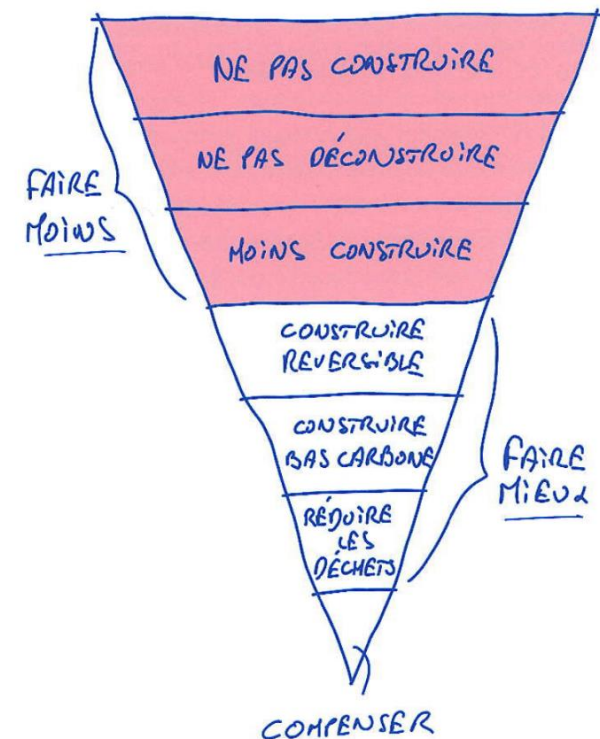
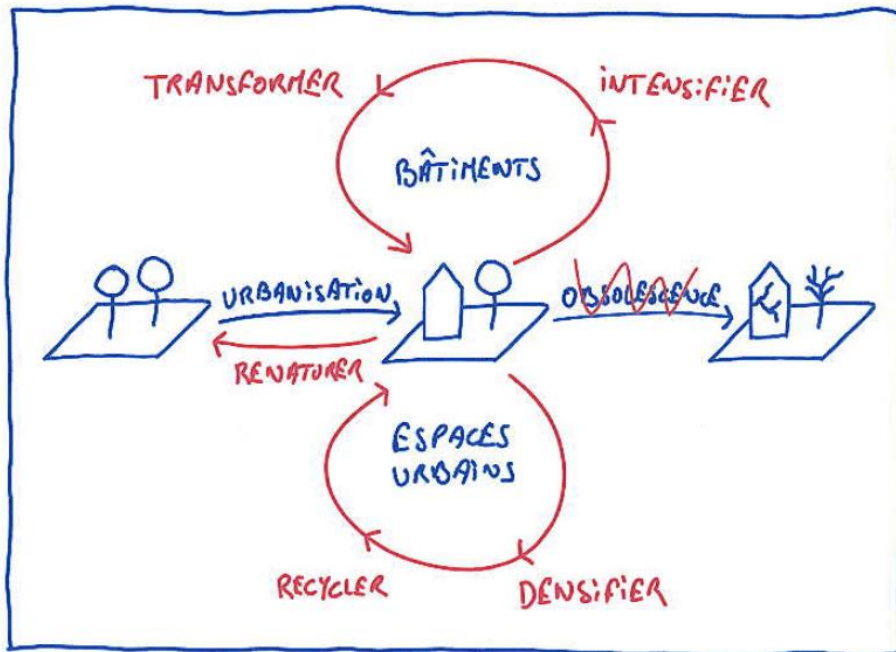
Leviers de décarbonation : réduire l'artificialisation & recycler

Urbaniser **1 ha d'espace NAF** c'est émettre en moyenne **200 tonnes de CO₂**
par émission du carbone stocké dans les sols et la végétation + destruction des puits de carbone
(source : ministère de la transition)



LA VRAIE CONCEPTION ZÉRO CARBONE

Urbanisme circulaire



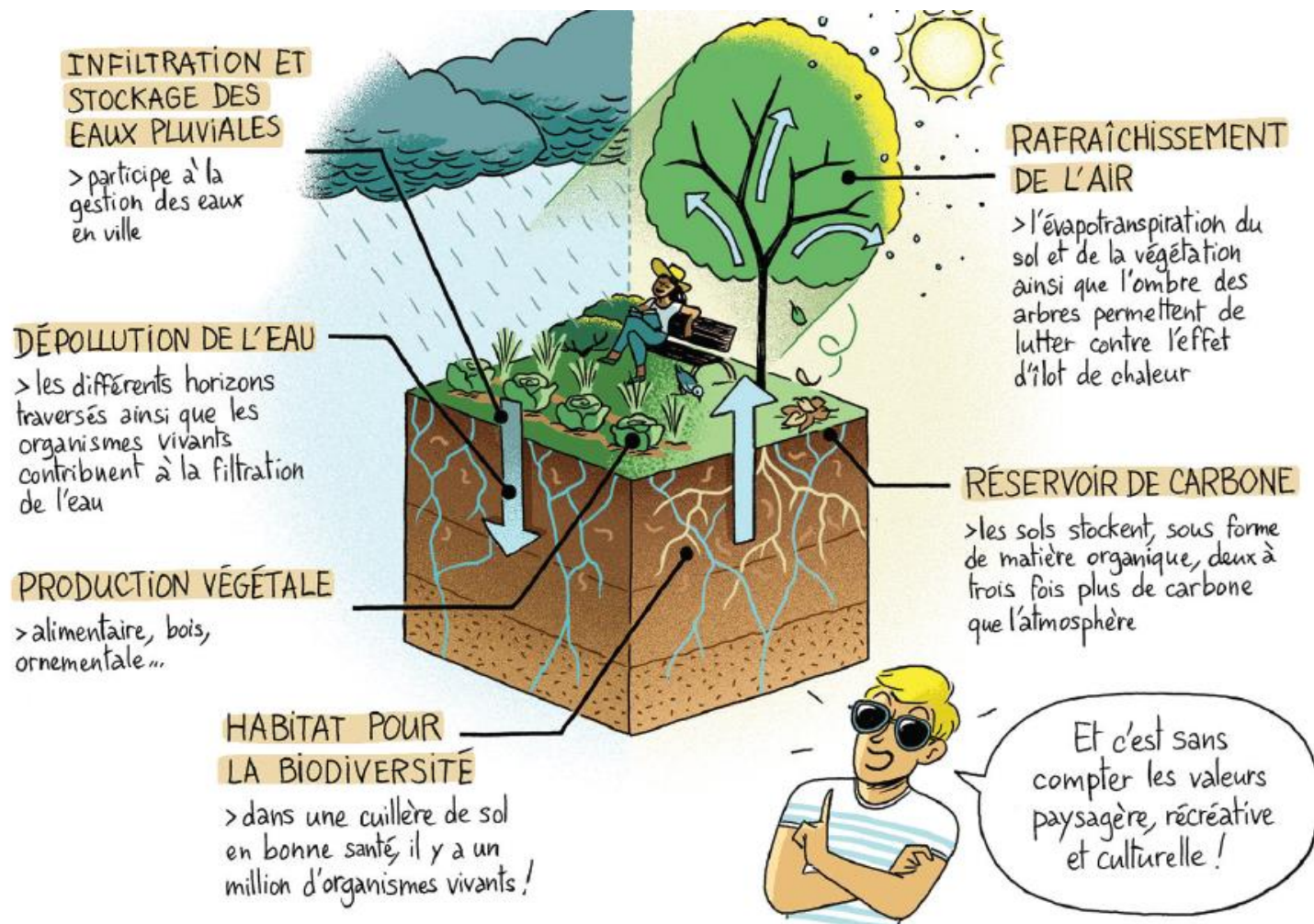
Connaître les services rendus par les sols non artificialisés et les préserver pour l'avenir

Adaptation au
dérèglement
climatique

Robustesse

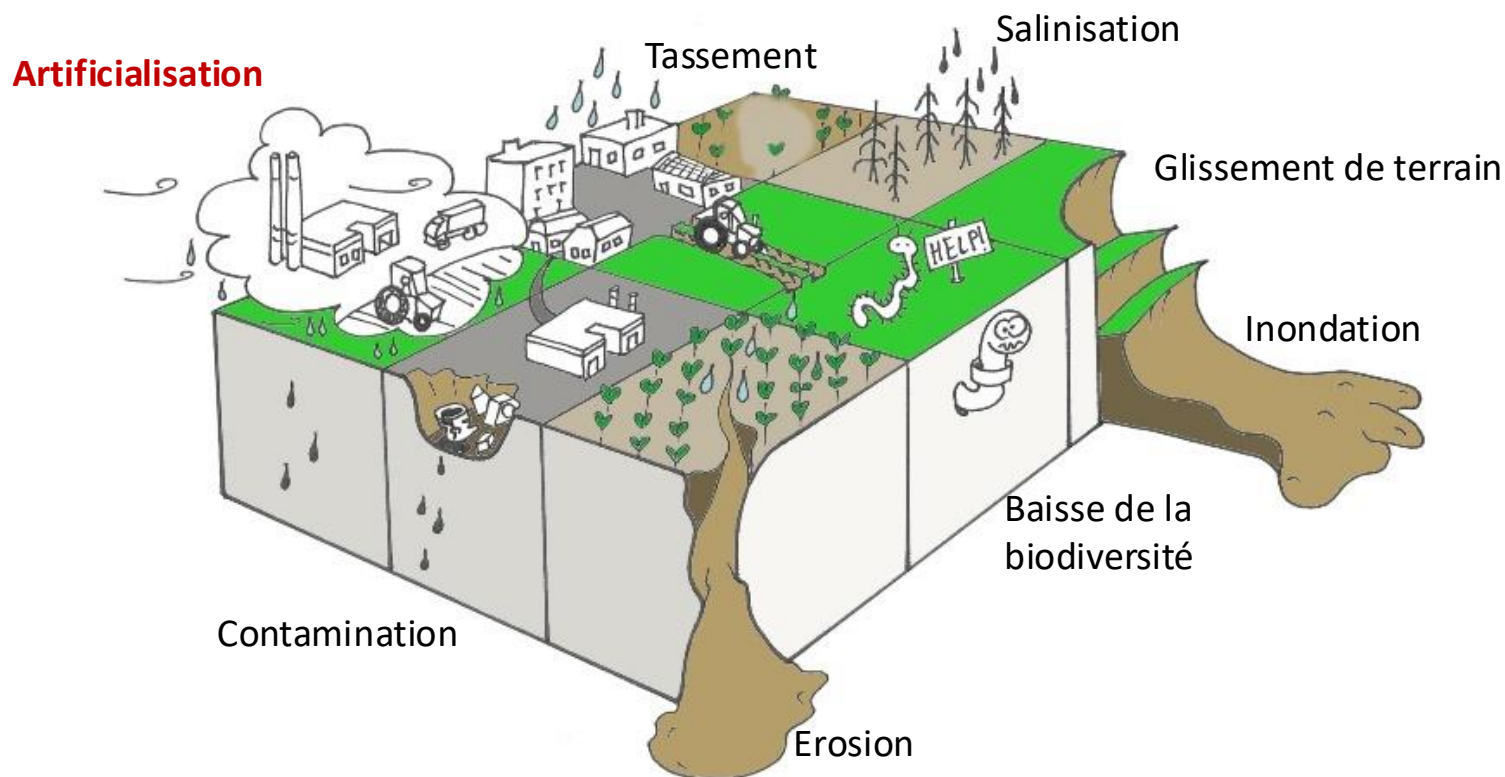
Résilience

La multifonctionnalité des sols



La perte de multifonctionnalité des sols

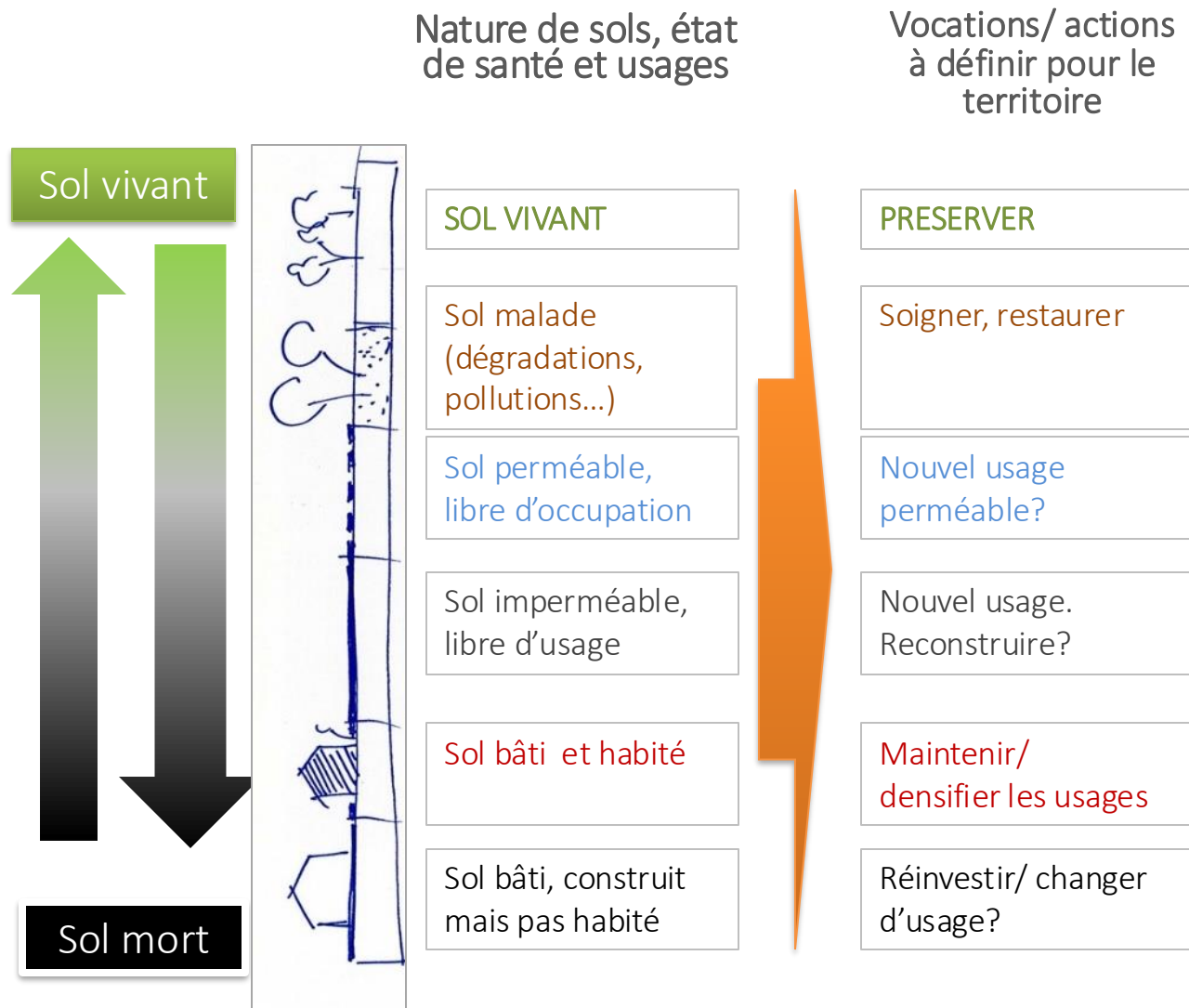
Des usages qui dégradent les sols



(source : DPS de Wallonie)

Approche « 3D » de l'aménagement du territoire urbanisé

Une nouvelle lecture pour guider les choix futurs



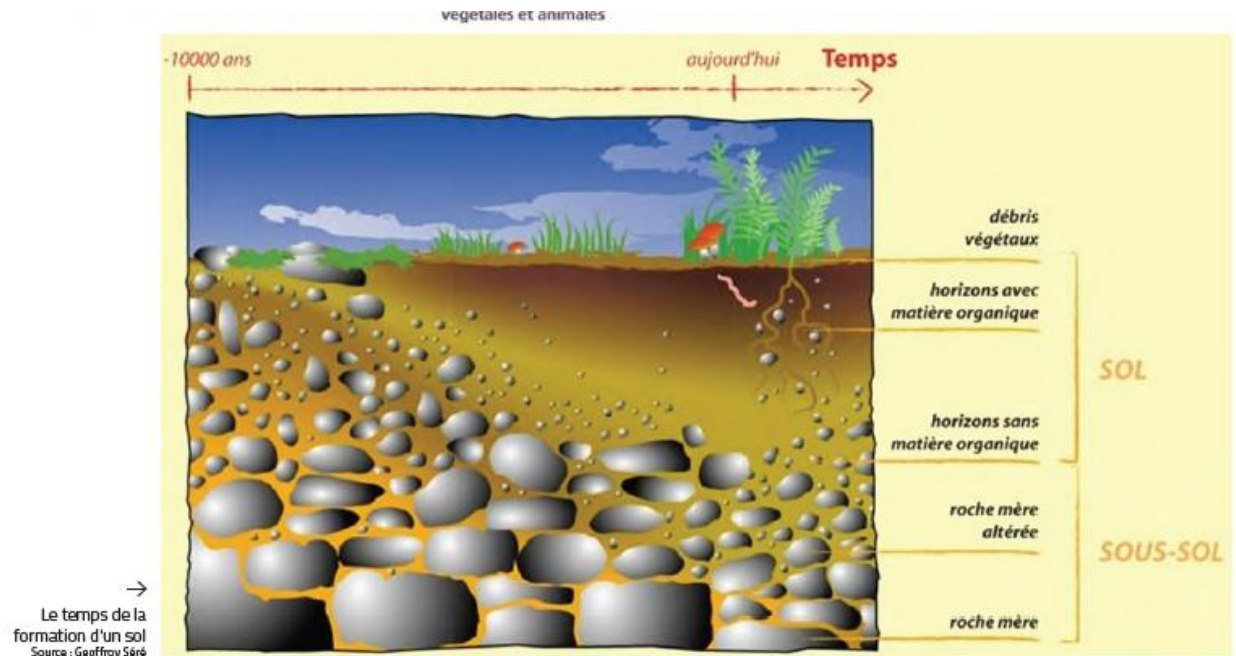
Redonner de la « valeur » sociétale aux sols vivants

- Donner une valeur sociétale aux sols vivants et fonctionnels
 - ✓ Des sols en BONNE SANTÉ nous sont aussi essentiels que l'air que nous respirons.
 - Notion de « bénéfice » apporté à la communauté des vivants
- Comprendre le caractère irréversible, à notre échelle de temps, de la dégradation trop avancée d'un sol vivant

« RENDRE VISIBLE L'INVISIBLE »

Les sols que nous piétons, que nous gaspillons, que nous dégradons, ne sont rien moins que l'origine du monde que nous habitons et qui nous nourrit.

Marc-André Selosse (2023)



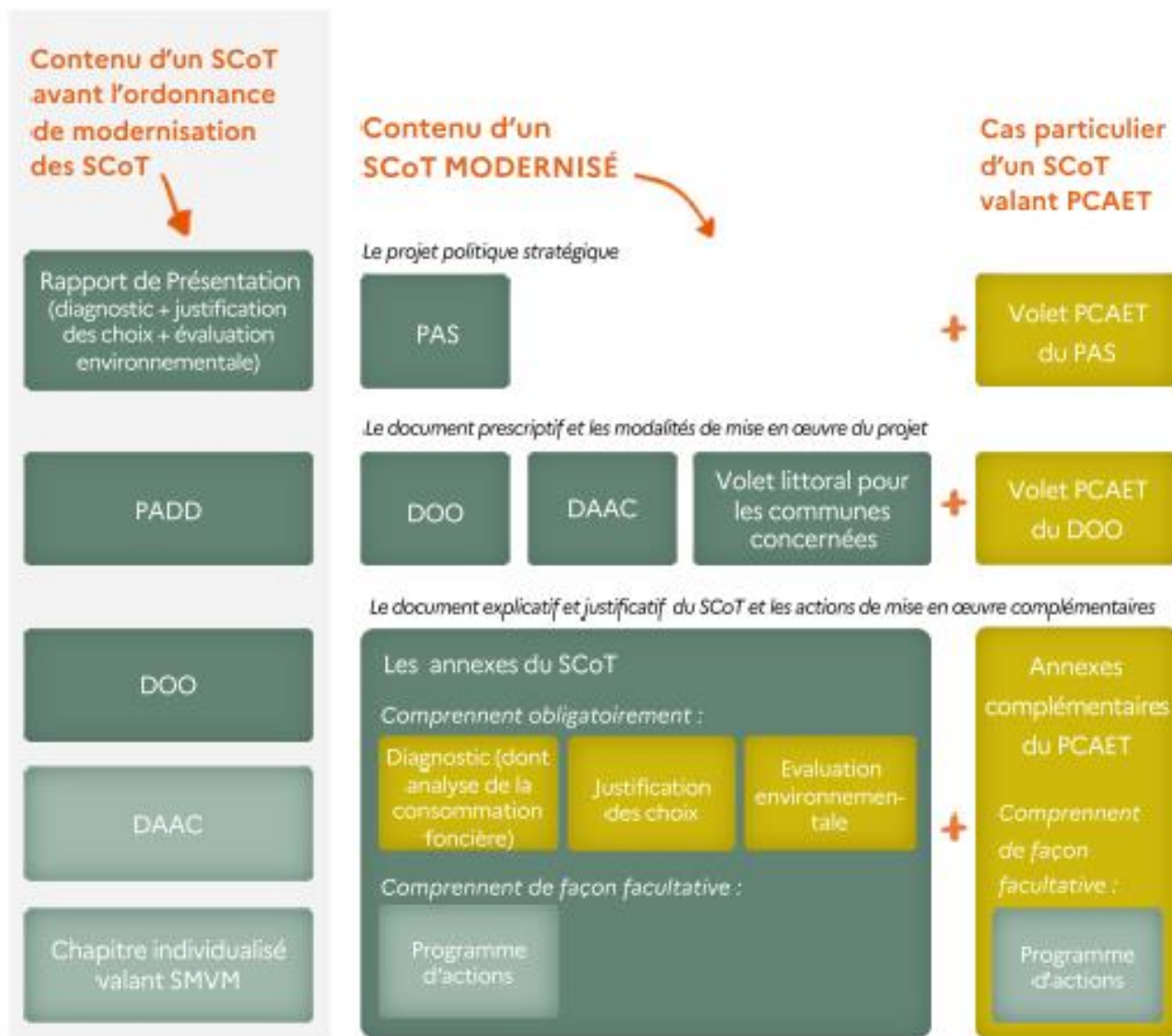


4

Principes méthodologiques de la mission



Contenu du SCoT



Pilotage, animation de la réflexion collective et concertation

Piloter le SCoT au quotidien

- Chef de projet SCoT
- COTECH

Débattre, nourrir le projet, valider le contenu

- CoPil restreint
- Elus

Valider les étapes clefs, délibérer

- Conseil Communautaire

Associer les PPA(s)

- Copil Elargi

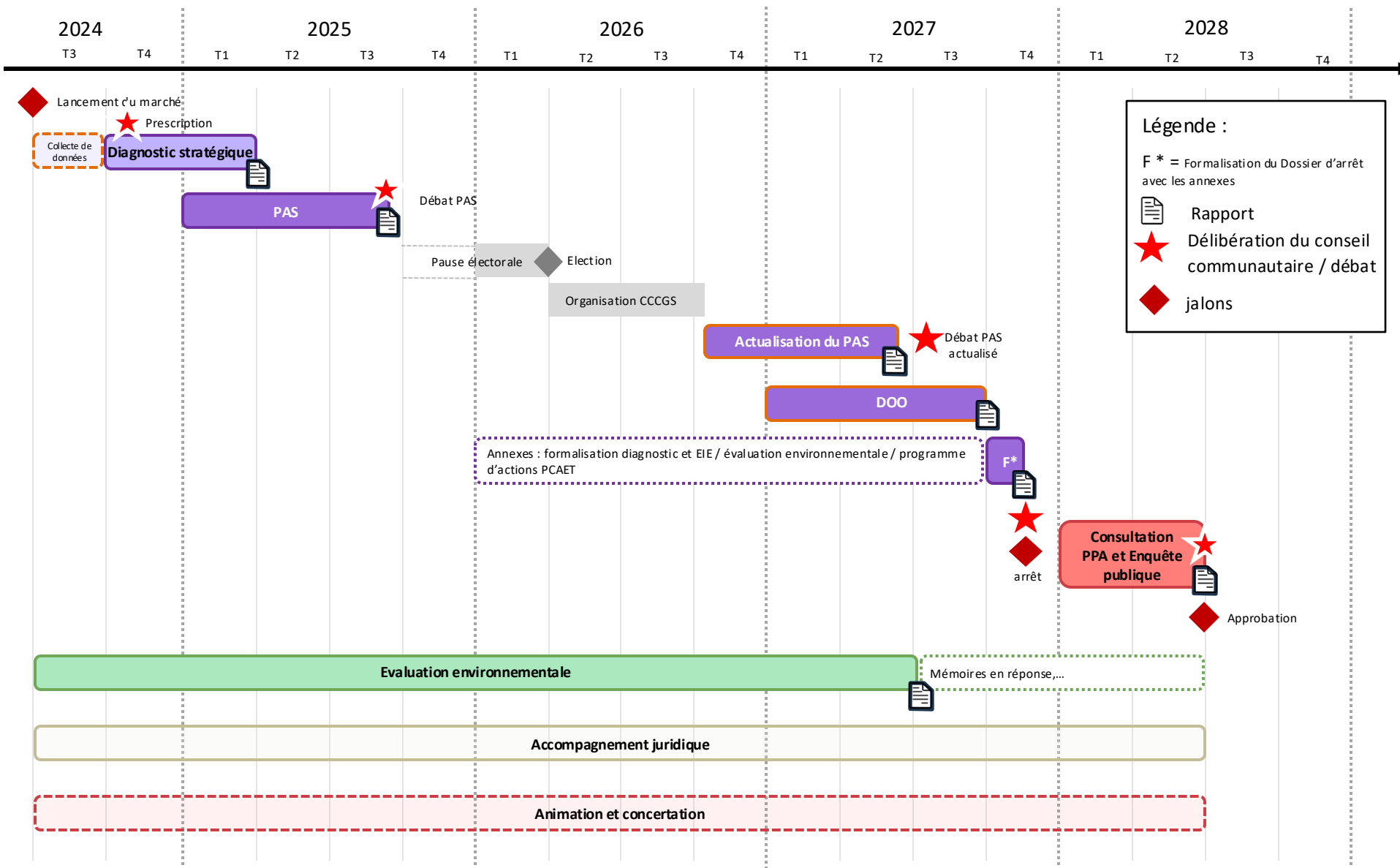
Elargir les débats, diffuser l'information

- Acteurs du territoire
- Citoyens et société civile

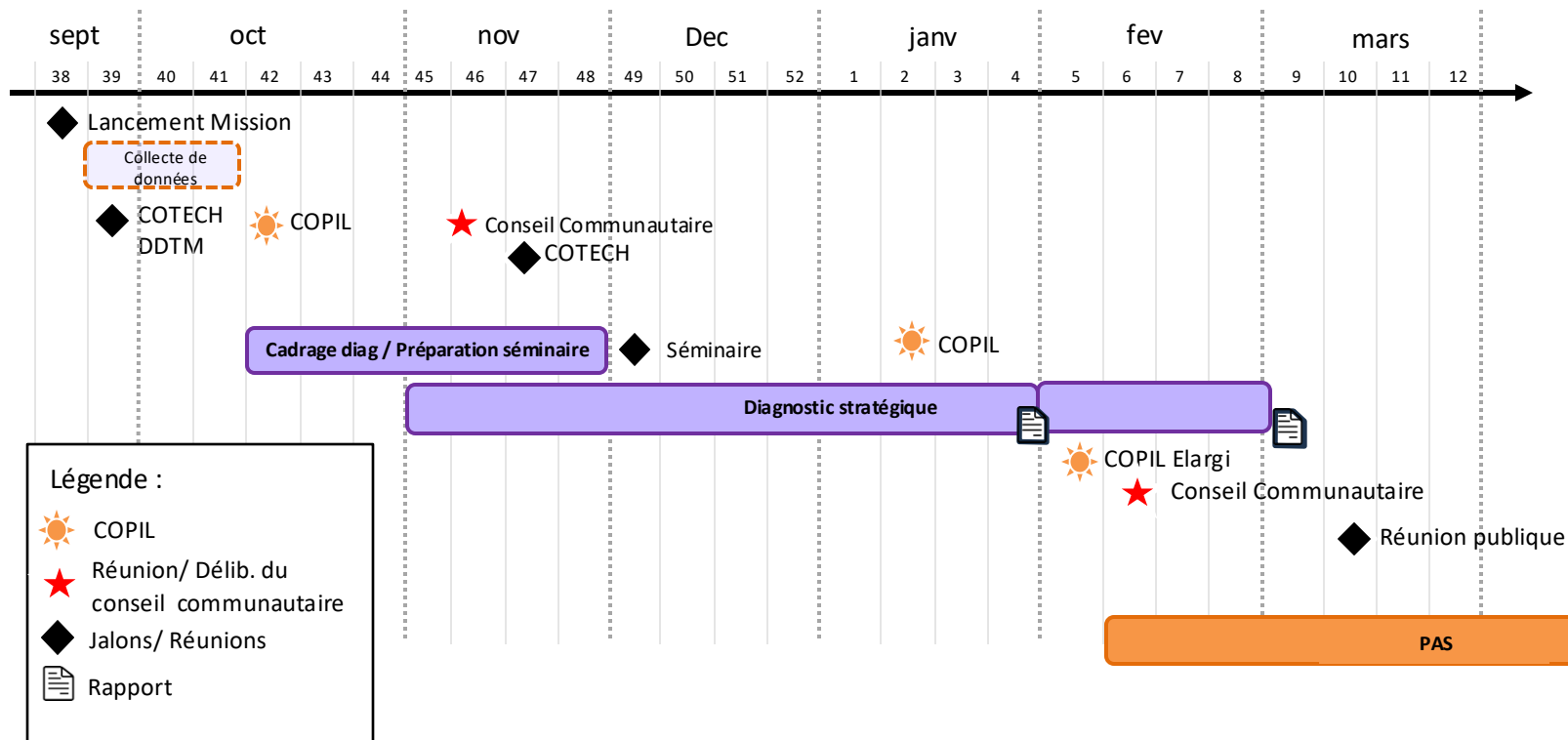
■ Les instances de travail, concertation et de validation

- ✓ COTECH pouvant associer la DDTM à des étapes clés ou sur des sujets à enjeux
- ✓ COPIL = Commission aménagement et développement durable de la CCCGS
- ✓ COPIL élargi : élargissement aux PPAs
- ✓ Conseil communautaire
- ✓ Ateliers/ séminaire
- ✓ Réunions publiques

Calendrier global



Calendrier de la phase 1 : Diagnostic stratégique





Merci!